



COMMUNIQUE DE PRESSE DU 28 SEPTEMBRE 2015

**Avortement : une meilleure information
pour un accès facilité**

Lundi 28 septembre, journée mondiale de mobilisation pour le droit à l'avortement, Marisol Touraine, ministre de la Santé, des Affaires sociales et des Droits des femmes, présente la première campagne nationale de communication sur le droit à l'IVG et annonce l'ouverture d'un numéro de téléphone unique d'information.

En France : la mise en œuvre des recommandations du HCE améliore l'accès à l'IVG

Depuis le rapport sur l'accès à l'IVG présenté par le Haut Conseil à l'Égalité en novembre 2013, le pays a connu des avancées notables tant pour lever le tabou de l'avortement que pour faciliter son accès pour toutes les femmes, sur tout le territoire. Le projet de loi Santé, bientôt en 2ème lecture à l'Assemblée nationale, reprend de nombreuses recommandations du HCE : suppression du délai de réflexion obligatoire de 7 jours, ainsi que de la notion de « détresse » des femmes. Il donne par ailleurs la possibilité de pratiquer des IVG instrumentales dans des centres de santé et permet aux sages-femmes de pratiquer des IVG médicamenteuses. Autant de mesures qui, si elles sont effectivement adoptées, renforcent le droit à l'avortement.

Après le lancement en septembre 2013 du site ivg.gouv.fr, la ministre annonce aujourd'hui la première campagne nationale d'information sur l'IVG et l'ouverture d'une ligne téléphonique dédiée : 0 800 08 11 11. **Le HCE salue ces nouvelles mesures qui vont faciliter l'accès des femmes à une information fiable et neutre et ainsi contribuer à respecter leurs choix et à reconnaître leur autonomie.**

Le HCE appelle à une mobilisation européenne et mondiale pour défendre l'IVG

Ces progrès à la fois symboliques et concrets pour les femmes françaises ne doivent pas masquer les graves attaques qui font reculer le droit à l'avortement au-delà de nos frontières. En Espagne, l'accès à l'avortement vient d'être restreint pour les mineures et ce, malgré une forte mobilisation internationale. Le Portugal a voté avant l'été le déremboursement de l'IVG et l'obligation pour les femmes d'effectuer de nouvelles consultations préalables humiliantes. Parce que les droits des femmes à disposer de leur corps ne sont jamais acquis, **le HCE réitère son appel en faveur de l'inscription du droit à l'avortement dans la Charte européenne des droits fondamentaux** afin que tous les pays membres adoptent le droit à l'avortement libre et sans conditions.

Défendre ce droit n'a rien d'idéologique, c'est la vie et la liberté de millions de femmes à travers le monde qui en dépendent. 47 000 femmes meurent chaque année des suites d'un avortement clandestin, soit 1 femme toutes les 9 minutes. Sans compter toutes celles emprisonnées.

Il est temps pour l'Union européenne d'avoir une position forte et unanime pour garantir le droit à l'avortement en Europe et ainsi lutter pour les droits des femmes à disposer de leur corps dans le monde.

Rapport du Haut Conseil à l'Égalité relatif à l'IVG :

- volet 1 : Information sur l'avortement sur Internet

- volet 2 : Accès à l'IVG dans les territoires.